



20/10

DECLARATION DE CREANCE

pour indemnité de voiture classe I
accordé à l'Administrateur de Territoire par décision du Résident
Le Gouvernement du Ruanda-Urundi DOIT à Monsieur
DE WEERD Guido

Administrateur de Territoire, Territoire de Kibungu
indemnité proportionnelle au parcours effectué suivant feuille d'activi-
té en annexe

nombre de km. roulés pendant la période du 1/7/61 au 30/9/61 : 5.130

nombre de Km. à charge de la présente décision : 1.650

nombre de Km. à charge crédit " élections " : 3.480

~~INDEMNITE FORFAITAIRE :~~

1.650 km. à 8 fr = 13.200 fr

Le soussigné déclare avoir employé pour ses déplacements de service
durant la période sous revue un véhicule de marque chevrolet d'une
puissance de 18 ch. et pour lequel sa responsabilité civile est
couverte par la police n° 62/03617 de la Compagnie d'Assurances
La Concorde jusqu'au 20/12/61

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de

(TREIZE MILLE DEUX CENT FRANCS)

A Kibungu le 1 septembre 1961
l'Administrateur Territoire
G. De Weerd

Contrôlé et approuvé par le Chef direct

le Résident du Ruanda

Kigali le 3-10-1961

[Signature]

3 OCT. 1961

Le.....
Vu pour vérification, approbation et
imputation à l'article.....
94.19.010.02.00. 924/93.
Service Territorial Tutelle.
le Résident du Ruanda.

*Vous acquit
20/10/61*
[Signature]

Pour le Résident du Ruanda
Le Secrétaire de Résidence,

[Signature]

